



# Charte des accompagnants au sein DU SERVICE DES URGENCES

## Charte des règles de la vie hospitalière pour visiteurs et accompagnants

- 1 Un seul accompagnant à la fois peut être autorisé par l'équipe soignante. Un badge lui sera remis.
- 2 L'autorisation d'accompagnement peut être retirée à tout moment pour des raisons médicales, le confort du patient ou pour comportement inadapté.
- 3 Respecter les consignes de l'équipe soignante. Exemple : le personnel soignant peut vous demander de sortir de la chambre le temps d'un soin.
- 4 Transmettre toute information utile sur la santé du patient aux soignants.
- 5 Le respect d'autrui, des zones d'accès, de la confidentialité ainsi que le calme sont requis. Toute dégradation causée par un patient ou un visiteur sera facturée.
- 6 Ne pas intervenir dans la prise en charge des autres patients. En revanche, il est possible d'aider votre proche dans son autonomie uniquement si cela est autorisé.
- 7 Ne pas administrer d'aliments, de boissons ou de médicaments sans autorisation à votre proche.
- 8 Pour la sécurité de tous, ne pas manipuler le matériel médical.
- 9 Les visites ne sont pas autorisées si vous êtes souffrant, afin d'éviter toute transmission envers l'ensemble des patients et soignants.
- 10 Hygiène stricte : désinfectez vos mains systématiquement à l'entrée/sortie des box et WC.
- 11 Responsabilité des effets personnels : ni l'hôpital ni le personnel ne sont responsables des pertes ou vols.
- 12 Solliciter le personnel uniquement en cas d'urgence.

## Devenez le meilleur des proches accompagnants

- Soutenez moralement votre proche avec calme et réassurance.
- Respectez les émotions, chacun vit l'attente différemment.
- Restez auprès de votre proche et ne déambulez pas dans les couloirs.
- Soyez patient : les délais peuvent varier, la «Bulle» est à votre disposition.



Charte des  
accompagnants

Merci de votre compréhension et de votre coopération ! 